

Note de présentation

Budget Primitif 2018

I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) en précisant :

« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente les principales informations et évolutions du budget primitif 2018 de la commune.

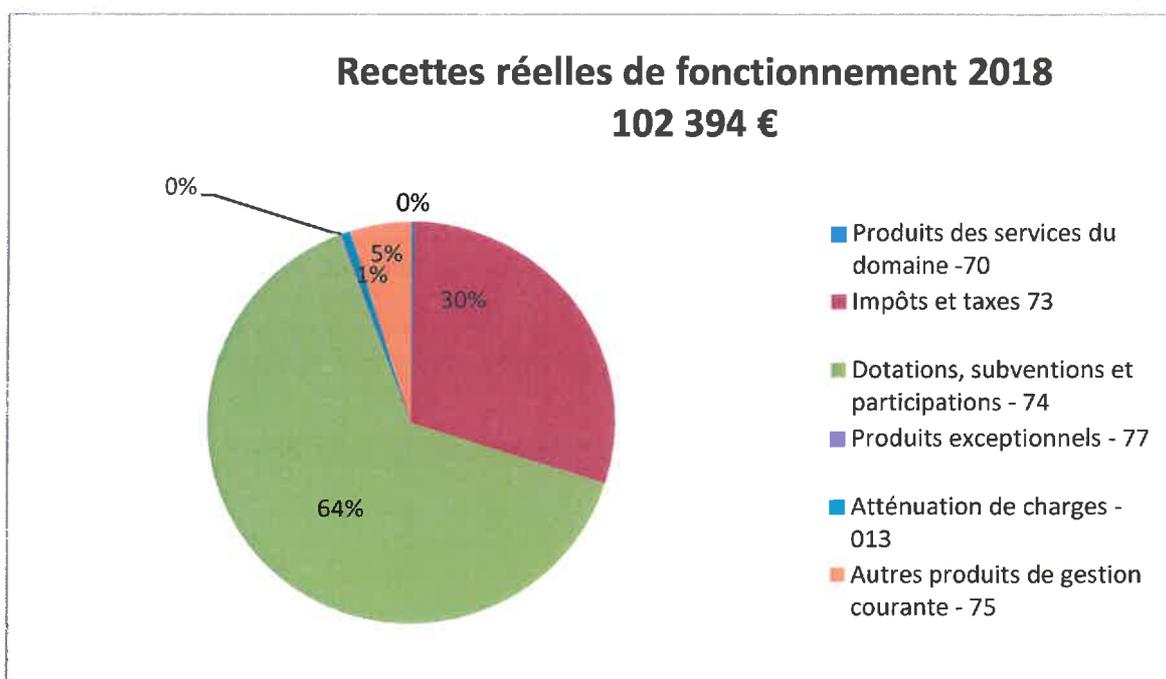
	BP 2017	BP 2018
VOLUME GLOBAL	199 274.07	199 031.07

Le projet de budget primitif 2018 de la commune atteint un volume global de **199 031.07€**, en baisse de 0.1% par rapport aux prévisions totales 2017 (BP+DM).

Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 24 mars 2018, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale.

II. La section de fonctionnement**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 10.9 % par rapport au budget 2017, s'établissent à 102 394 €.

Chap.	Libellé chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Evolut°
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV.	256,00	264,00	+ 3.1 %
73	IMPOTS ET TAXES	30 158,00	30 282,00	+ 0.4 %
<i>dont</i>	<i>Fiscalité directe</i>	30 145,00	29 589	-1.8 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	60 424,00	65 998,00	+ 9.2 %
<i>dont</i>	<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	14 002,00	14 195,00	+ 1.4 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	900,00	5000,00	+ 455 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	550,00	100,00	-81.8 %
013	ATTENUATION DE CHARGES	0.00	750.00	+ 100 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		92 288,00	102 394,00	+10.9 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		144 439.08	148 129.87	+2.6 %

Le chapitre 70 « Produits des services du domaine ventes » comprend le paiement de la redevance d'occupation du domaine public par Orange.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » comprend l'ensemble des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties), ainsi que la taxe funéraire. Le produit est évalué à 30 282 €, soit une progression de 0.4% par rapport aux prévisions 2017 et une baisse de 0.01% par rapport aux réalisations 2017.

Les bases fiscales provisoires ont été notifiées et prennent en compte la variation des valeurs locatives fixée par la loi des finances pour 2018.

Les taux des impôts locaux pour 2018 sont maintenus par rapport à 2017 :

- Taxe d'habitation : 13.92%
- Taxe foncière (bâti) : 12.13%
- Taxe foncière (non bâti) : 29.88%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 18.36%

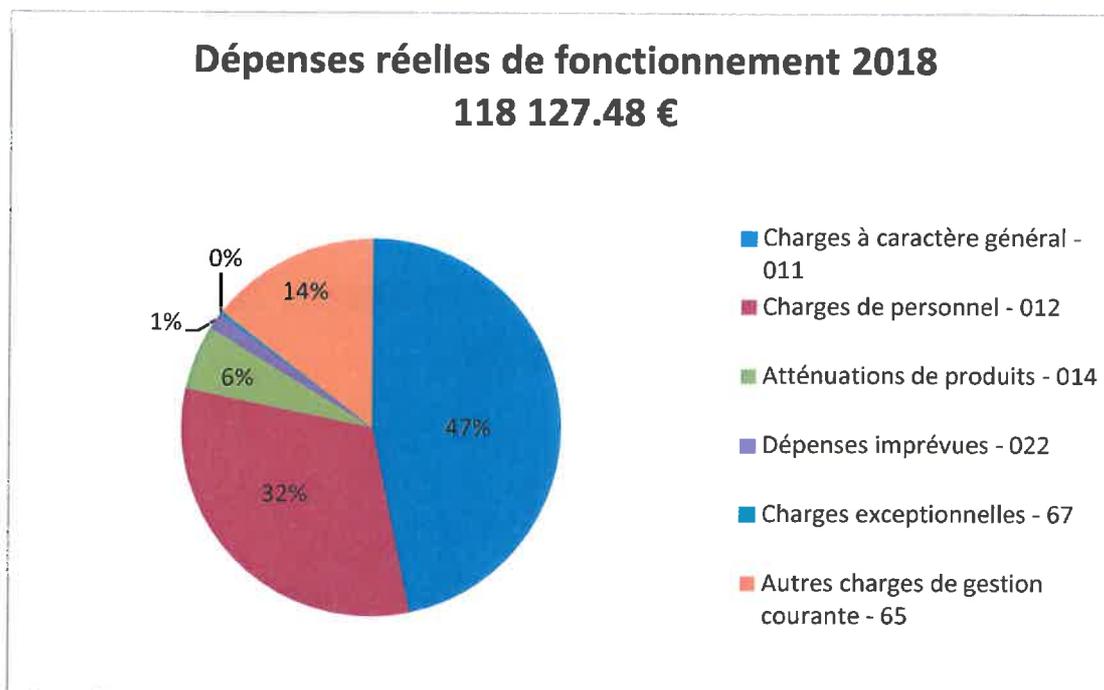
Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » comprend l'ensemble des dotations et participations de l'Etat. On constate une hausse de 9.2 % des dotations notamment la dotation solidarité rurale (10 165€ au lieu de 8 971€ en 2017), la dotation nationale de péréquation (5 043€ au lieu de 4 502€ en 2017) et la dotation élus locaux (2 972€ au lieu de 2 962€ en 2017). Nouveauté en 2018, la commune retouche du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement de 2016 liées à l'entretien des bâtiments, des voiries, etc.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comprend les recettes liées aux locations du logement communal et de la salle communale. On constate une hausse des recettes prévisionnelles, dans la mesure où le logement communal est loué depuis décembre 2017.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » correspond à des recettes exceptionnelles comme des remboursements d'assurance suite à des sinistres ou à des trop-perçus. La commune a déjà touché en 2018 50.07€ de remboursement de l'assurance du personnel SOFAXIS pour un trop-perçu en 2017. La commune va également percevoir des remboursements d'EDF et d'Eaux de Normandie pour le trop-versé du logement communal.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » correspond au remboursement des salaires et des charges du personnel en arrêt maladie.

c) Les dépenses de fonctionnement



Chap.	Libellé chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Evolut°
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	54 910.00	55 700.00	+ 1.4%
012	CHARGES DE PERSONNEL	36 200.00	37 600.00	+3.9 %
014	ATTENUATION DE PRODUITS	6 568.00	6 568.00	0 %
022	DEPENSES IMPREVUES	0.00	1 710.48	+ 100 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 035.87	17 249.00	+ 1.2 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	650.00	300.00	- 50 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		115 363.87	118 127.48	+ 2.4 %
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27 337.00	26 218.51	-4.1 %
042	OP D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 738.21	2 783.88	+ 60.2 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		144 439.08	148 129.87	+ 2.6 %

Le tableau suivant détaille les dépenses des charges à caractère général :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, à la maintenance, à l'entretien des bâtiments et terrains communaux, aux fournitures diverses, aux frais de communication et aux frais relatifs aux fêtes et cérémonies.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » comprend l'ensemble des salaires et charges du personnel communal. Celui-ci est stable par rapport à 2016.

Le chapitre 014 « Atténuation de produits » correspond à l'alimentation des Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.), qui vise à redistribuer aux communes, qui ont été « perdantes » suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » comprend notamment les indemnités et charges des élus (*Maire et Adjoint*s), la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 1 649€ (+ 4% par rapport à 2017) et les diverses subventions versées aux particuliers (*tickets sports, transport scolaire*) et associations.

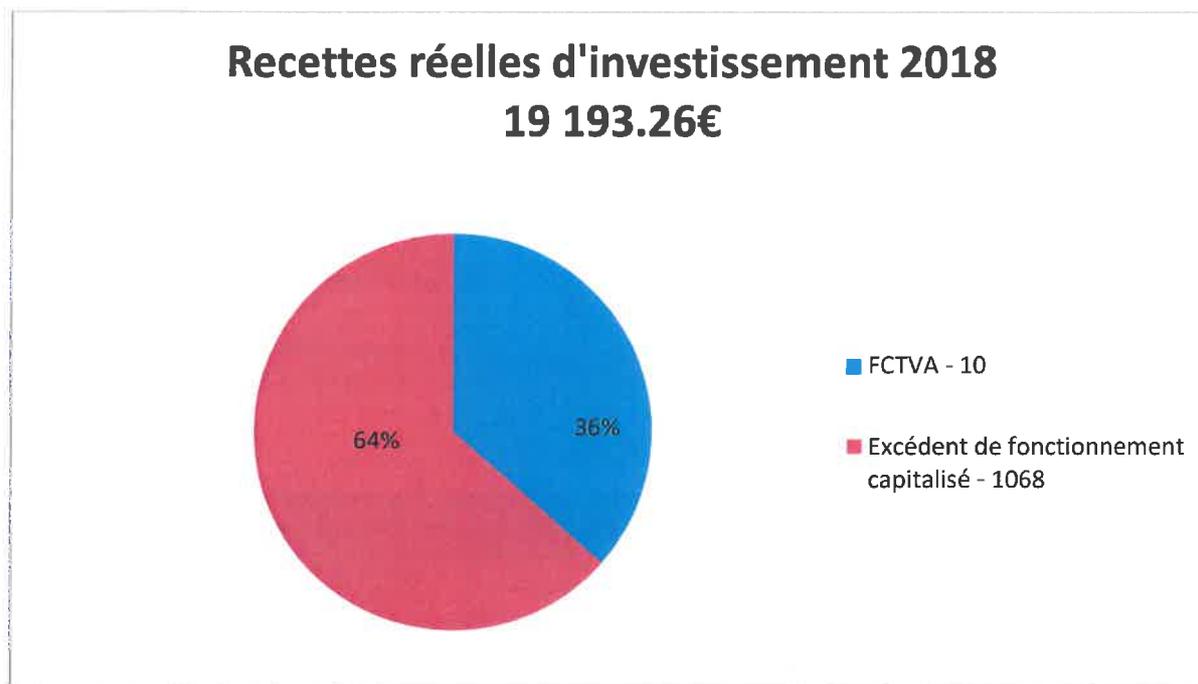
Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » correspond au bourse et prix versés par exemple pour le tournoi de tennis.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

b) Les recettes d'investissement



La section d'investissement s'établit à 47 401.20 € s'équilibrant ainsi en dépenses et en recettes :

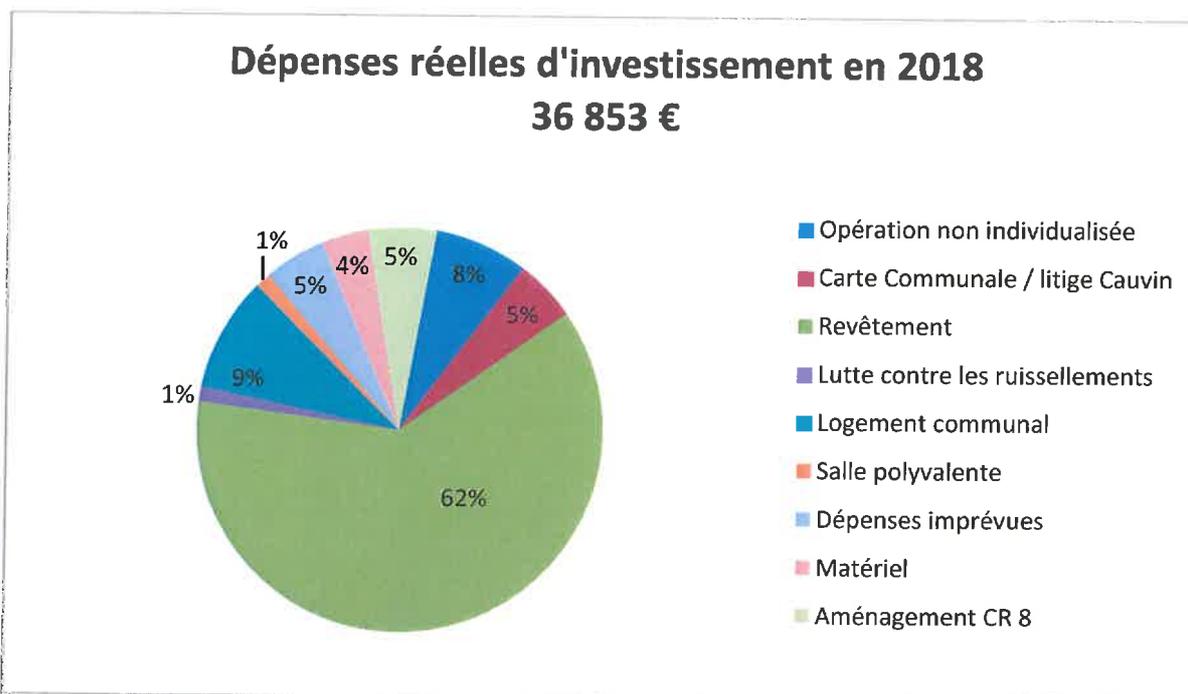
Chap.	Libellé chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Evolut°
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 086.10	6 997.61	+ 37.6 %
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 250.00	0.00	-100 %
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	13 423.68	12 195.65	-9.1 %
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		25 759.78	19 193.26	-25.5 %
021	VIREMENT DE SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 337.00	26 218.51	-16.9 %
040	OP D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 738.21	2 783.88	+ 60.2 %
041	OP D'ORDRE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0.00	2 705.55	+ 100 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		54 834.99	50 901.20	-7.2 %

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » comprend l'ensemble des recettes liées à la taxe d'aménagement et au Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA) pour les dépenses d'investissement.

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » comprend l'ensemble des recettes liées aux subventions reçues. Il n'y a pas de recettes prévues en 2018. L'ensemble des subventions ont été soldées en 2017.

Le chapitre 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » est crédité de la part des résultats excédentaires 2017 de la section de fonctionnement, qui ont été affectés au financement des résultats déficitaires 2017 de la section d'investissement.

c) Les dépenses d'investissement



Chap.	Libellé chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Evolut°
001	REPORT DEFICIT D'INVESTISSEMENT	12 241.06	7 842.65	%
Op.	Libellé opération	BP + DM 2017	BP 2018	Evolut°
12	NON INDIVIDUALISEE	3 000.00	3 000.00	0 %
15	SALLE POLYVALENTE	0.00	500.00	+ 100 %
16	ECLAIRAGE PUBLIC	1 532.62	0.00	-100 %
18	CARTE COMMUNALE	5 000,00	2 000.00	-60 %
19	REVETEMENT	0,00	25 000.00	+ 100%
21	MATERIEL	0,00	1 500.00	+ 100%
23	BATIMENT TECHNIQUE COMMUNAL	500,00	0.00	-100 %
24	LUTTE CONTRE LES RUISSELLEMENTS	500.00	500.00	0 %
27	LOGEMENT COMMUNAL	18 600.00	3 693.00	-80.1 %
28	AMENAGEMENT CHEMIN RURAL 8	2 200.00	2 160.00	-1.8%
020	DEPENSES IMPREVUES	11 761.31	2 000.00	-65.3 %
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		54 834.99	48 195.65	-12.1 %
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	2705.55	-100 %
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		54 834.99	50 901.20	-7.2%

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2018 sont les suivantes :

- Le paiement des frais d'avocat dans le cadre du litige CAUVIN : 2 000 €
- Le coût de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du chemin rural 8 : 2 160 €
- Les travaux du logement communal (*cuve à fioul et création branchement pour le lave-linge*) : 3 693 €
- La création d'une main courante à la salle communale : 500€
- La réfection d'une partie de la rue du petit Vauchel : 25 000€

Fait à Pierrefiques, le 12 avril 2018

Le Maire,

Alain RENAUT



